

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.55094 (2019/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	CANARIAS Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Director General de Agricultura por delegación del Consejero de Agricultura, Ganadería, Pesa y Aguas del Gobierno de Canarias Avda. José Manuel Guimerá, 10 38003 Santa Cruz de Tenerife http://www.gobcan.es/agricultura
Titre de la mesure d'aide	AGRI - Subvenciones destinadas a a abaratar a los agricultores el sobre coste de la desalación y de la extracción de agua de pozos y de galerías para el riego agrícola en Canarias
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden de 11 de julio de 2019, por la que se convocan las subvenciones destinadas a abaratar a los agricultores el sobre coste de la desalación y de la extracción de agua de pozos y de galerías para el riego agrícola en Canarias, previstas en el Real Decreto 217/2019, de 29 de marzo. Publicada en el Boletín Oficial de Canarias n.º 142, de 25.07.2019
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	25.07.2019 - 31.12.2019
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 8 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Surcoûts [art. 15, paragraphe 4]	30 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<http://www.gobiernodecanarias.org/boc/2019/142/005.html>